

Mention d'information sur l'utilisation des données pour le projet de recherche Amprinte : Quel rôle joué par l'assurance maladie privée sur les inégalités territoriales d'accès aux soins ?

Responsable scientifique : Aurélie Pierre (Irdes)

Le projet Amprinte consiste à explorer la façon dont les inégalités sociales se cumulent aux inégalités territoriales dans l'accès aux soins, et à comprendre le rôle joué par la couverture complémentaire santé dans la constitution de ces inégalités. Ce projet de recherche s'appuie sur les données de l'enquête PSCE 2017 appariées avec les données de consommations de soins du Système Nationale des Données de Santé (SNDS) et les déclarations annuelles des données sociales (DADS-DSN).

Ce projet de recherche poursuit un objectif d'intérêt public, qui fait partie des missions définies dans les statuts du Gip-Irdes. La base légale du traitement des données dans le cadre de ce projet, au sens de la réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD), est la « mission d'intérêt public ». L'intérêt public de cette étude, sa qualité scientifique et sa pertinence éthique ont été confirmés par un comité scientifique interne au responsable de traitement et par un comité éthique et scientifique pour les recherches, les études et les évaluations dans le domaine de la santé, indépendant du responsable de traitement. Il a également reçu un avis favorable du Comité du Secret Statistique.

Conformément à l'article 66 de la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, ce projet de recherche a fait l'objet d'une autorisation de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (Cnil) en date du 30/12/2022. La Cnil est l'autorité de contrôle chargée de surveiller l'application des règles relatives à la protection des données, afin de protéger les libertés et droits fondamentaux des personnes physiques à l'égard d'un traitement de données.

Pour le projet Amprinte, les adresses des lieux de résidence de 2017 des salariés répondants à l'enquête PSCE 2017 et des établissements dans lesquels ils travaillaient au 31 décembre 2015 sont exploitées. Ces adresses, associées à des numéros non identifiants des salariés, ont pour seul objectif de décrire l'accès territorial aux soins et de calculer des distances d'accès aux soins. Les chercheurs en charge du projet n'auront accès qu'aux distances d'accès aux soins et non aux adresses des salariés enquêtés. Les personnes chargées de la réalisation de cette recherche, exerçant au sein du Gip-Irdes et habilitées par le producteur de données à accéder aux données et à les traiter, accèdent aux données via un espace sécurisé. Les données d'adresse seront conservées pendant la durée du projet, soit quatre ans en base active, puis archivées jusqu'à publication des travaux. L'archivage est également réalisé au sein de l'espace sécurisé.

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés (loi informatique et libertés), et la réglementation européenne relative à la protection des données (RGPD) s'appliquent aux données utilisées dans ce projet. Vous disposez d'un droit d'accès et de rectification, de limitation des données vous concernant ainsi qu'un droit d'opposition au traitement de ces données. Ces droits peuvent être exercés auprès de la Déléguée à la protection des données du Gip-Irdes, que les personnes enquêtées peuvent contacter par courriel en écrivant à dpo@irdes.fr, ou par courrier postal à l'adresse suivante : DPO du GIP-Irdes 21-23, en indiquant « Projet Amprinte » dans l'objet de la demande. Par ailleurs, vous disposez d'un droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle, en particulier auprès de la Cnil si vous considérez que le traitement de données à caractère personnel vous concernant constitue une violation du règlement général sur la protection des données et de la loi informatique et libertés.

Pour toute question concernant spécifiquement l'utilisation des données dans le cadre du projet Amprunte, merci de les adresser à pierre@irdes.fr. Le Gip-Irdes, responsable du traitement, situé 21-23 rue des Ardennes, 75019 Paris, est représenté par Denis Raynaud (raynaud@irdes.fr), son directeur.